

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01105

Numéro SIREN : 817 568 892

Nom ou dénomination : 2B CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 6230

2B CONSEILS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 898 760 euros
Siège social : 37 rue Michelet,
17000 LA ROCHELLE
817 568 892 RCS LA ROCHELLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 05 septembre 2023

L'an 2023,
Le 05 septembre,
A 09 heures,

Les associés de la société 2B CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard BEAL, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 579 752 actions sur les 579 752 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des convocations des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR



- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la société est désormais tenue de désigner un commissaire aux comptes titulaire.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer à compter du 01/01/2023 :

La SARL DMGD,

Domiciliée 1 avenue d'Aiguilhe 43000 LE PUY EN VELAY,

pour une période de six (6) exercices, dans le cadre de l'audit légal, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

Le commissaire aux comptes ainsi nommé réalisera une régularisation des audits pour les exercices non prescrits, soit les exercices 2020, 2021 et 2022.

En application de l'article L823-1 du code de commerce, il n'est pas désigné de commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La SARL DMGD a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Bernard BEAL

Un associé

